



MARXER | *Avocat*

*La fondation de droit
liechtensteinois*



Werdenbergerweg 11 | 9490 Vaduz | Liechtenstein
T +423 232 60 10 | F +423 232 60 11



11 bd de Sébastopol | 75001 Paris | France
T +33 (0)9 70 40 30 63

info@marxeravocat.eu
www.marxeravocat.eu

La fondation de droit liechtensteinois est une **entité juridique indépendante** établie selon le droit de la Principauté du Liechtenstein.

Elle est **dépourvue de membres et d'actionnaires**.

Elle est administrée par un **Conseil de fondation** selon ses statuts et/ou ses statuts annexes quant à l'administration des affaires.



Le **fondateur** transfère des biens spécifiques et en dote la fondation à des conditions prédéfinies devant être respectées par le Conseil de Fondation. Il définit les objectifs de la fondation et nomme les membres du Conseil de Fondation.

Les **biens** passent du patrimoine personnel du fondateur à la fondation. Si le Liechtenstein ne connaît pas de droit de donation ou de succession, il convient néanmoins de prendre en considération les éventuelles questions fiscales du lieu de résidence du fondateur.

La fondation de famille de droit liechtensteinois*

Dans une fondation de famille les biens et/ou les revenus de la fondation sont utilisés prioritairement en faveur du soutien des membres d'une même famille et/ou de ses proches.

Les indemnités/pensions versées peuvent être utilisées pour couvrir les frais d'éducation, de scolarité, procurer des dots ou donations ou un soutien financier.

**à la différence de la fondation de famille de droit suisse, la fondation de famille de droit liechtensteinois ne limite pas la liste des bénéficiaires aux seuls membres de la famille se trouvant dans le besoin.*

La fondation de famille de droit liechtensteinois est un moyen idéal pour la gestion financière et successorale des biens du fondateur.



Plus particulièrement pour :

- Assurer une bonne planification patrimoniale et successorale ;
- Soutenir des œuvres ou organisations caritatives ;
- Financer des bourses d'études ;
- Protéger un patrimoine contre des imprévus (accidents, incapacités, insolvabilité, crise politiques/économique et/ou militaires) etc.

Le droit liechtensteinois n'impose aucune restriction quant à la nationalité ou le lieu de résidence du fondateur.

La fondation doit être constituée par un avocat ou un agent fiduciaire liechtensteinois sur la base d'un mandat ou d'un ordre de constitution émis par le fondateur qui peut être une personne physique ou morale.

- La création d'une fondation demande un **capital minimum de 30'000.- CHF/EUR/USD**.
- La procédure, strictement confidentielle, dure entre **5 et 10 jours**.
- Le fondateur donne **ses intentions et souhaits** dans les statuts, les statuts annexes ou les règlements.
- Les dispositions des statuts peuvent être **modifiées à tout moment**.
- L'impôt sur les fondations est fixé à la somme de **1'200.-CHF par année** (ou 12,5% des bénéfices nets en cas d'activité commerciale).
- Un **bilan annuel n'est pas exigé**, les fondations n'étant soumises à une révision que dans le cadre d'une activité commerciale ou d'utilité publique. La tenue d'une comptabilité est néanmoins conseillée.
- Les **distributions aux bénéficiaires étrangers** ne sont pas imposables au Liechtenstein.

Avocat inscrit au Barreau de Paris et exerçant mon activité dans la Principauté du Liechtenstein en tant qu'avocat européen et agent fiduciaire (180a PGR), je fais le lien entre ces deux pays et plus largement avec tous les pays francophones.

Située au cœur de l'Europe, la Principauté du Liechtenstein est en train d'opérer une mutation de ses institutions avec à la clé un marché économique plus important. Incontestablement, l'expertise de la Principauté du Liechtenstein non seulement en matière de gestion de patrimoine mais également dans le secteur industriel depuis le début du XXème siècle lui donne une position enviable en Europe.

En outre, le Liechtenstein permet un accès direct aux marchés européen et suisse grâce à son adhésion en 1995 à l'Espace Economique Européen et à plusieurs accords bilatéraux avec la Suisse.

La libre entreprise, des solutions légales attractives et une fiscalité avantageuse font du Liechtenstein l'endroit idéal pour gérer votre patrimoine et/ou développer une activité commerciale ou industrielle à vocation internationale.

Nous offrons à nos clients des services complets dans les domaines du droit, de la fiducie et de la fiscalité : régularisation de vos avoirs détenus au Liechtenstein, constitution et administration de sociétés, Trust ou Fondations, etc.

Maximilien Marxer



Maximilien Marxer, né en 1984, de nationalité liechtensteinoise et française est avocat inscrit au Barreau de Paris (France) et au Liechtenstein en tant qu'avocat européen et fiduciaire (art. 180 PGR).

Formation : Licence de droit de l'Université d'Aix-en-Provence (France), Master en droit international et comparé de l'Université de Lausanne (Suisse), Master en géoéconomie et intelligence stratégique de l'Institut des relations internationales et stratégiques de Paris (France), Certificat en droit international public de l'Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas).

Inscription au Barreau de Paris : 2012

Questions ?

1. Création d'une fondation de famille au Liechtenstein

- Quel(s) sera/seront le/les buts de la structure ?
- Souhaitez-vous être membre du Conseil de la fondation ? combien d'autres membres du Conseil de Fondation souhaitez-vous? (Au Liechtenstein, un membre du Conseil de Fondation doit être un agent fiduciaire avec son domicile au Liechtenstein).
- Souhaitez-vous une fondation discrétionnaire ou non-discrétionnaire ? (avec une fondation discrétionnaire, le Conseil de Fondation est libre de décider quand et comment les distributions seront effectués).
- Le capital de la fondation est-il disponible ? (30'000,-CHF/EUR/USD)
- Description et preuve de l'origine des fonds ;
- Avez-vous un lien avec les Etats-Unis (nationalité, résidence, activité commerciale, etc. ?) ;
- Adresse et activité professionnelle du/des bénéficiaire(s) de la fondation ;
- 3 noms potentiels pour la fondation ? (cela prend 2 jours pour vérifier la disponibilité du nom).

2. Compte bancaire

- Souhaitez-vous un compte bancaire au Liechtenstein ?
Nous pourrions vous introduire auprès de plusieurs établissements bancaires et vous assister dans vos démarches d'ouverture du/des comptes bancaire(s).

3. Family office

- Seriez-vous intéressé(e) par l'établissement d'un contrat de Family office ?

Contact



Werdenbergerweg 11 | 9490 Vaduz | Liechtenstein
T +423 232 60 10 | F +423 232 60 11



11 bd de Sébastopol | 75001 Paris | France
T +33 (0)9 70 40 30 63

info@marxeravocat.eu | www.marxeravocat.eu